Publié sur le site de la Ville le 29/04/2025

Envoyé en préfecture le 29/04/2025
Reçu en préfecture le 29/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 044-264401878-20250422-DL_2025_04_02B-DE

Nombre de membres
Votants : 9
Abstentions : 0
Pour : 9
Contre : 0

Département de Loire-Atlantique **CCAS de la CHAPELLE-SUR-ERDRE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 22 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 22 avril à 14:00, le Conseil d'Administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Laurent GODET.

Etaient présents :

M. GODET, Mme RANNOU, Mme CAPITAINE-GUEVEL, Mme LAJEANNE, M. GUILLEMINEAU, Mme CLOUET, M. DUPIN, M. STAUBACH, Mme STEFANI

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :

Mme BRANCHEREAU, Mme LE HEIN, M. LE BIHAN, Mme MARTIN

Mme LAJEANNE a été élue Secrétaire de Séance.

BP 2025 : VOTE DU BUDGET

DL_2025_04_02

Monsieur GODET expose :

***Dans le cadre d'un pacte citoyen et solidaire renforcé**, le CCAS assure, en cohérence avec le projet de la collectivité, la mise en œuvre des orientations politiques locales relevant du champ de l'action sociale. Il fonde le cœur de son intervention dans le développement d'actions et la mobilisation de moyens de proximité visant à lutter contre toute forme d'exclusion et à accompagner les publics dans l'accès à leurs droits fondamentaux, afin de contribuer à leur insertion et à leur inclusion dans la société.*

La Ville a fait le choix d'assurer, via le CCAS, un suivi personnalisé au plus près des personnes en difficulté et participe ainsi à la mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement social en relation avec les partenaires institutionnels et associatifs intervenant sur le territoire communal.

Pour rappel, les **orientations budgétaires,** qui ont été approuvées par le Conseil d'Administration du 4 mars 2025, s'appuient sur les axes de travail suivants, issus de la restitution de l'Analyse des Besoins sociaux (ABS) intervenue en mai 2023 :

- la mise à plat des aides sociales facultatives : adaptation ou création de nouvelles aides pour mieux répondre aux besoins,
- le développement d'actions visant à la sécurisation alimentaire des ménages les plus fragiles,
- le renforcement des démarches « aller-vers » et la mise en place de services d'accompagnement au numérique afin de valoriser les dispositifs portés par le CCAS, favoriser l'accompagnement aux démarches et l'accès aux droits pour tous les publics.

Envoyé en préfecture le 29/04/2025
Reçu en préfecture le 29/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 044-264401878-20250422-DL_2025_04_02B-DE

Dans cette perspective, les propositions inscrites au présent budget prennent en compte les besoins recensés dans différents domaines d'intervention du Centre Communal d'Action Sociale, en particulier en direction des personnes en difficulté (aides de secours, hébergements d'urgence) ou des aides à la famille (accès aux loisirs des ménages les plus modestes...).

L'enveloppe du budget du CCAS est en augmentation pour l'exercice 2025.

Les dépenses de fonctionnement proposées sont ainsi évaluées à 151 160 € contre 83 094 € en 2024.

Cette hausse s'explique principalement :

- **d'une part,** par l'augmentation des crédits dédiés à la prise en charge des fluides des logements d'urgence gérés par le CCAS (impact du coût énergétique), des dépenses liées à la délivrance des paniers solidaires et la mise en place de l'aide financière de transition,

- **d'autre part,** par l'inscription des dépenses consacrées à l'organisation des manifestations collectives en direction des aînés (hors RDV d'Automne) jusqu'alors enregistrées dans le budget Ville.

Le budget primitif 2025 du CCAS s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :	
• Dépenses	151 160,56 €
• Recettes	151 160,56 €
Section d'investissement :	
• Dépenses	7 879,51 €
• Recettes	7 879,51 €
TOTAL TOUTES SECTIONS :	**159 040,07 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement suivantes marquent la volonté municipale d'apporter, **en complément des actions portées par le budget communal en matière de cohésion sociale**, un accompagnement au plus près des populations les plus fragiles.

TOTAL DES DEPENSES	**151 160,56 €**
Dépenses de gestion - Administration générale	**2 860,56 €**
- Documentation générale et technique :	200,56 €
- Cotisations UNCCAS et UDCCAS :	2 000,00 €
- Adhésion au syndicat mixte e-collectivité (DPO) :	100,00 €
- Audit initial RGPD :	360,00 €
- Provisions pour créances non recouvrées :	200,00 €
Dépenses en direction des personnes en difficultés	**69 000,00 €**
- Secours et aides :	25 500,00 €
- Action « Paniers de légumes » :	7 200,00 €
- Participation au fonds de compensation MDPH :	2 100,00 €
- Logement social :	34 200,00 €
Dépenses en direction des associations œuvrant dans le domaine social	**7 000,00 €**
- Subventions accordées aux associations intervenant sur le territoire en complémentarité des actions du CCAS	

Envoyé en préfecture le 29/04/2025
Reçu en préfecture le 29/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 044-264401878-20250422-DL_2025_04_02B-DE

Dépenses en direction des personnes retraitées	**51 000,00 €**
- Aides directes au maintien à domicile (déplacement, chauffage, aide au répit) :	1 250,00 €
- Subvention accordée à l'ADAR :	1 000,00 €
- Vacances seniors :	12 500,00 €
- Fête des retraités :	31 750,00 €
- Chocolat de Noël :	500,00 €
- Charges diverses :	500,00 €
- Provisions pour créances irrécouvrables :	500,00 €
Dépenses en direction des familles	**20 800,00 €**
- Aide aux loisirs :	11 000,00 €
- Classe découverte/Entraide scolaire :	5 300,00 €
- Participation au transport de biens pour les restaurants du coeur :	2 100,00 €
- Subventions pour projets et activités : (ANADOM - ADT - ADMR - CSF - Noël pour tous)	2 400,00 €

Provision de 500 € pour les amortissements des immobilisations

TOTAL DES RECETTES	**151 160,56 €**
- Subvention de la Ville :	89 724,00 €
- Subvention du département (accompagnement RSA) :	6 200,00 €
- Loyer du logement social (logements d'urgence) :	7 254,00 €
- APL versée par Solidarité Estuaire (logements d'urgence) :	5 651,00 €
- Recettes diverses (vente de bois, libéralités reçues) :	830,00 €
- Participations vacances seniors (transfert du budget Ville) :	12 346,00 €
- Redevances à verser dans le cadre du projet de stabilisation du Public Rom Métairie rouge :	3 100,00 €
- Participation des bénéficiaires des paniers de légumes :	2 606,00 €
- Reprise résultat 2024 :	23 449,56 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Prêts sociaux : 1 000 € en dépenses comme en recettes
- Provision de 6 879,51 € pour l'achat de mobilier et de matériel pour le logement social

Il est proposé le vote du budget par chapitre en section de fonctionnement comme en section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	DEPENSES	BP 2024	BP 2025
011	Charges à caractère général	27 200,00 €	91 022,56 €
65	Autres charges de gestion courante	55 394,00 €	59 138,00 €
67	Charges spécifiques - Provision pour titres annulés sur exercice antérieur		500,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	500,00 €	500,00 €
	TOTAL	83 094,00 €	151 160,56 €
CHAPITRES	**RECETTES**	**BP 2024**	**BP 2025**
002	Report du résultat de fonctionnement 2024		23 449,56 €
70	Produits des services	1 100,00 €	15 452,00 €
74	Dotations, subventions, participations	63 343,00 €	95 924,00 €
75	Autre produits de gestion courante	18 651,00 €	16 335,00 €
77	Produits exceptionnels		
	TOTAL	83 094,00 €	151 160,56 €

Envoyé en préfecture le 29/04/2025
Reçu en préfecture le 29/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 044-264401878-20250422-DL_2025_04_02B-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	DEPENSES	BP 2024	BP 2025
21	Immobilisations corporelles	500,00 €	6 879,51 €
27	Autres immobilisations financières (prêts accordés)	500,00 €	1 000,00 €
	TOTAL	1 000,00 €	7 879,51 €
CHAPITRES	**RECETTES**	**BP 2024**	**BP 2025**
001	Solde d'exécution 2024 reporté		6 379,51 €
27	Autres immobilisations financières (prêts accordés)	500,00 €	1 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	500,00 €	500,00 €
	TOTAL	1 000,00 €	7 879,51 €

Vu la M57,

Vu l'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, le conseil peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, le Président informe le Conseil d'Administration de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance,

Vu la délibération 2025_03_01 du Conseil d'Administration en date du 4 mars 2025 prenant acte du rapport d'orientation budgétaire pour 2025,

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'ACTER la reprise anticipée des résultats comptables 2024 pointés par le comptable public assignataire dans le Budget Primitif 2025,
- D'APPROUVER le budget primitif 2025 du budget CCAS qui s'équilibre à la somme de 151 160,56 € en section de fonctionnement et à la somme de 7 879,51 € en section d'investissement,
- DE PRECISER que le budget est voté par nature,
- D'EMETTRE un vote par chapitre, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des 2 sections,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire d'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Conseil d'Administration du CCAS approuve ces propositions par :

– 9 voix pour

Pour extrait certifié conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS,

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
C.C.A.S.
44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE

Laurence RANNOU